



Zones urbaines

- UA : Zone urbaine du centre-ville de Biscarrosse-Bourg
- UAa : Secteur urbain du centre-ville de Biscarrosse-Place
- UB : Zone urbaine de faubourgs de Biscarrosse-Bourg
- UBa : Secteur urbain des faubourgs balnéaires de Biscarrosse-Bourg et Biscarrosse-Place
- UBc : Secteur urbain de l'ensemble d'immeubles collectifs du quartier "Saint-Exupéry"
- UC : Zone urbaine pavillonnaire de Biscarrosse-Bourg
- UCa : Secteur urbain du "village aéronautique des lacs"
- UCg : Secteur urbain du Golf
- UCh : Secteur urbain destiné à l'hébergement hôtelier
- UCk : Secteur urbain des anciens campings "Le Bosquets" et "Caravosse"
- UCJ : Secteur urbain d'habitat sous pinède
- UCf : Secteur urbain des rives des lacs de Cazaux, Sanguinet et de Navarrosse
- UD : Zone urbaine des quartiers
- UE : Zone urbaine dédiée aux équipements
- UEa : Zone urbaine des installations de la plate-forme aéroportuaire de Biscarrosse-Parents
- UEP : Zone urbaine dédiée aux activités portuaires
- UK : Zone urbaine dédiée aux hébergements touristiques
- Uxa : Secteur urbain dédié aux activités spécialisées dans le domaine aéronautique
- Uxc : Secteur urbain dédié aux activités économiques commerciales
- Uxj : Secteur urbain dédié aux activités économiques industrielles

Zones urbaines concernées par la procédure de la ZAC de Lapuyade

- UZec1 : Secteur à vocation d'habitat collectif et semi-collectif
- UZec2 : Secteur à vocation d'habitat semi-collectif et individuel dense
- UZec3 : Secteur à vocation d'habitat individuel pavillonnaire
- UZec4 : Secteur du parc public de l'ancien cimetière de Senclon

Zones à urbaniser

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- 1AUC : Zone à urbaniser participant au renforcement du centre-ville de Biscarrosse-Bourg
- 1AUg : Zone à urbaniser sur le secteur Larrigade
- 1AUc1 : Secteur à vocation principale d'habitat collectif et semi-collectif, implanté en ordre discontinu
- 1AUc2 : Secteur à vocation principale d'habitat semi-collectif et d'habitat individuel dense, implanté en ordre continu ou semi-continu
- 1AUc3 : Secteur à vocation principale d'habitat individuel pavillonnaire, implanté en ordre discontinu ou semi-continu
- 1AUc4 : Secteur à vocation d'espace collectif paysager pouvant accueillir des équipements d'infrastructure, (venelles, chemins piétons, voies, ouvrages de régulation des eaux pluviales)
- 1AUS : Zone à urbaniser destinée à l'accueil d'un établissement de santé
- 1AUT : Zone à urbaniser destinée à l'accueil d'un établissement de soins marins
- 1AUXa : Zone à urbaniser à vocation d'activité économique
- 1AUXc : Zone à urbaniser à vocation d'activité commerciale
- 1AUXj : Zone à urbaniser à vocation d'activité commerciale, industrielle et artisanale
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- 2AUXj : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activité commerciale, industrielle et artisanale

Zones à urbaniser concernées par la procédure de la ZAC de Lapuyade

- 1AUZec1 : Secteur à vocation d'habitat collectif et semi-collectif
- 1AUZec2 : Secteur à vocation semi-collectif et individuel dense
- 1AUZec3 : Secteur à vocation d'habitat individuel pavillonnaire
- 1AUZep : Secteur protégé devant rester à l'état naturel (préservation des stations d'Erica lusitanaica)

Plan local d'Urbanisme

PLU approuvé le 6 mars 2017
Modification n°1 le 9 septembre 2019
Modification n°2 le 27 septembre 2021
Modification n°3 le 3juillet 2023
Modification n°4 le 16 décembre 2024
Modification n°5 le 08 avril 2026
Modification n°6 le 08 avril 2026

